

ACCÈS AUX SERVICES ET FACTURATION

1) Votre enfant est connu de nos services

(Déjà scolarisé dans un de nos établissements scolaires)

> Si vous avez déjà accès au Portail Famille :

Connectez-vous et vérifiez les informations sur votre dossier, apportez des informations complémentaires ou des modifications si nécessaire. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives obligatoires.

> Si vous n'avez pas accès au Portail Famille :

Effectuez une demande de dossier par mail :
scolaire@bellevigneenlayon.fr

2) Votre enfant n'est pas connu de nos services

(C'est sa 1^{ère} rentrée scolaire sur la commune) :

Adressez un mail à scolaire@bellevigneenlayon.fr, un dossier d'inscription vous sera envoyé.

Pour l'ensemble de ces services, une facture est envoyée mensuellement via le portail famille. Elle est établie sur la base des pointages quotidiens réels réalisés par les animateurs. **Le règlement est à effectuer dans un délai d'un mois auprès du trésor public.** Se référer au règlement intérieur pour les modalités de paiement. Il est possible (et même conseillé) de mettre en place un prélèvement automatique.



Tous les parents devront inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire rattaché à leur école même s'il n'est pas prévu que les enfants fréquentent ces services. Ceci afin de procéder plus facilement à une inscription exceptionnelle ou d'urgence en cas de force majeure.

COORDONNÉES DES SERVICES

Restauration de Thouarcé

(Écoles Saint-Pierre et Jules Spal)

02 41 68 17 58

restauration.thouarce@bellevigneenlayon.fr

Lieu : cantine les Melleresses

Restauration Champ-sur-Layon

(École Notre-Dame)

07 49 75 16 79

restauration.champ@bellevigneenlayon.fr

Lieu : cantine côté maternelle

Périscolaire de Thouarcé

(Écoles Saint-Pierre et Jules-Spal)

06 56 88 09 58

periscolaire.thouarce@bellevigneenlayon.fr

Lieu : école Jules Spal

Horaires :

7h15 > 9h et 16h30 > 18h30

Périscolaire de Rablay-sur-Layon

07 84 84 48 22

periscolaire.rablay@bellevigneenlayon.fr

Lieu : école les sablonnettes

Horaires :

7h15 > 9h et 16h30 > 18h30

Périscolaire de Faye-d'Anjou

(Écoles St-Vincent et la Clef des chants)

06 41 97 74 96

periscolaire.faye@bellevigneenlayon.fr

Lieu : site périscolaire, rue des Coteaux-du-Layon

Horaires :

7h > 9h et 16h30 > 18h45

Mairie de Bellevigne-en-Layon

4 pl. de la Mairie

Thouarcé

49380 Bellevigne-en-Layon

02 41 54 15 15 - mairie@bellevigneenlayon.fr

RESPONSABLE ÉDUCATION ET VIE SOCIALE :

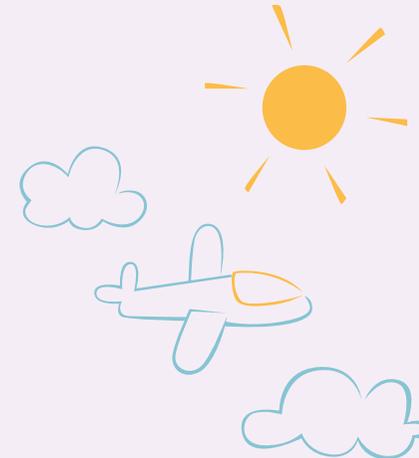
Aurore Bodin-Beaulieu

07 82 97 46 21 - 02 44 10 50 96

scolaire@bellevigneenlayon.fr



Bellevigne-en-Layon



GUIDE PRATIQUE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE et RESTAURATION SCOLAIRE

Commune de Bellevigne-en-Layon



Toutes les informations sur le service scolaire sur :
www.bellevigneenlayon.fr

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

COMMUNES DE THOUARCÉ ET CHAMP-SUR-LAYON

Deux formules possibles :

1) L'accueil régulier pour les élèves présents 3 ou 4 fois par semaine (à condition que les 3 jours soient toujours les mêmes). Les réservations sont alors automatiquement programmées pour l'année entière

2) L'accueil ponctuel pour les élèves présents de manière irrégulière. Les réservations doivent alors être faites sur le portail famille **au plus tard la veille, avant 9 heures**.

Toute modification liée à la réservation ou à l'annulation des repas doit impérativement être signalée via le Portail Famille (**au plus tard la veille, avant 9 heures**) ou en cas de demande hors délai auprès du restaurant scolaire, le matin même, avant 9 heures (voir contact au verso).

ATTENTION

Les réservations/annulations pour le lundi doivent se faire le vendredi avant 9 heures et celles pour le jeudi doivent se faire le mardi avant 9 heures.

Tout repas réservé et non annulé la veille avant 9 heures est dû, sauf pour les raisons suivantes :

- grève ou absence du professeur
- voyage organisé / sortie scolaire (c'est alors l'enseignant qui se charge d'annuler le repas).

Nous appelons à la vigilance des parents et au respect des délais qui permettent d'ajuster le nombre de repas préparés au plus juste, évitant ainsi le gaspillage alimentaire.

La restauration sur les sites de Rablay-sur-Layon et Faye-d'Anjou est en gestion associative. L'association « Avenir » vous fera parvenir son propre dossier d'inscription ainsi que son règlement intérieur.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

COMMUNES DE FAYE-D'ANJOU, RABLAY-SUR-LAYON ET THOUARCÉ

Modalités de réservation-annulations

Les réservations ou annulations doivent être effectuées sur le Portail Famille **au plus tard, la veille**.

> En cas d'imprévu exigeant une inscription ou annulation hors délai sur le Portail Famille, vous devez impérativement prévenir par mail le site de l'accueil périscolaire (voir contact au verso).

Petit déjeuner et goûter

- La Commune de Bellevigne en Layon autorise les parents à amener le petit déjeuner de leurs enfants pour une consommation à l'accueil périscolaire.
- Lors du temps périscolaire du soir, le goûter est fourni par la commune.

Absence, retard, cas de force majeure

- Le jour même, une absence imprévue (pour maladie notamment), doit impérativement être justifiée et notifiée avant 9 heures par mail au service scolaire (contact au verso).
- En cas de force majeure vous empêchant de venir récupérer votre enfant à la sortie de l'école, vous devez impérativement prévenir le site de l'accueil périscolaire en laissant un message sur le numéro de téléphone de l'accueil.
- Par ailleurs, tout enfant non récupéré à la sortie de l'école par le(s) représentant(s) légal(-aux) sera déposé à l'accueil périscolaire. Le service d'accueil périscolaire sera alors facturé dès le premier quart d'heure

L'accueil périscolaire sur le site de Champ-sur-Layon est en gestion associative. L'association « Le champ des petits » vous fera parvenir son propre dossier d'inscription ainsi que son règlement intérieur.

TARIFICATION

TARIFS PÉRISCOLAIRES

Les tarifs des accueils périscolaires sont en fonction du quotient familial (QF) CAF ou MSA. La facturation se fait dès le 1^{er} quart d'heure de prise en charge au sein du service périscolaire. Tout quart d'heure entamé est dû. Pour les familles ne souhaitant pas transmettre leurs ressources ou leur QF, le tarif maximum sera appliqué.

Accueil périscolaire	Coût horaire	Coût au quart d'heure
QF < 600 €	2,04 €	0,51 €
QF de 600 € à 900 €	2,16 €	0,54 €
QF de 900 € à 1200 €	2,28 €	0,57 €
QF > 1200 €	2,40 €	0,60 €
Goûter	Tarif unique à 0,51 €	

ATTENTION

Toute présence au service sans réservation préalable sera facturée avec une majoration de 3 €.

TARIFS RESTAURATION

Année 2024-2025	Coût du repas Thouarcé	Coût du repas Champ-sur-Layon
Réservation annuelle	3,98 €	4,29 €
Réservation ponctuelle	4,29 €	4,59 €

ATTENTION

Tout repas pris sans réservation préalable sera facturée avec une majoration de 3 €.